

Montréal, le 21 novembre 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : EGQ - Demande relative à l'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs d'Enbridge Gaz Québec inc. du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026
Dossier Régie de l'énergie : R-4303-2025**

Tel qu'indiqué dans sa décision D-2025-107¹, la Régie de l'énergie (la Régie) tiendra l'audience à huis clos relative à la demande d'approbation des caractéristiques d'un contrat d'approvisionnement en GSR dans le dossier mentionné en objet, **le 3 décembre 2025, à compter de 9h30, par visioconférence avec l'application Microsoft Teams**. Les participants sont invités à se joindre à l'audience à compter de 9h00 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

Le lien pour rejoindre l'audience sur l'ordinateur ou sur l'application mobile est le suivant : [Rejoignez la réunion maintenant.](#)

À cette fin, la Régie rappelle aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie \(Microsoft Teams\)](#) et de consulter le [Guide technique Microsoft Teams pour les participants aux audiences devant la Régie](#) en vue d'une participation adéquate.

Afin d'améliorer le déroulement de l'audience, la Régie invite les participants à partager eux-mêmes les documents auxquels ils réfèrent, tant dans leur contre-interrogatoire que dans la présentation de leur preuve et lors de leur argumentation ([Guide pour le partage des documents en présentiel](#)). Dans le cas où cela n'est pas possible ou souhaitable pour le participant, il devra en informer la Régie qui verra alors au partage.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie demande aux participants de lui transmettre les informations suivantes :

¹ Décision [D-2025-107](#), Section 2.1.

- la liste des témoins et les sujets couverts par chacun;
- le temps requis pour la présentation de la preuve;
- le temps prévu pour contre-interroger les témoins, le plus précisément possible;
- le temps prévu pour leur argumentation.

La Régie demande à EGQ de prévoir dans la planification des audiences, les services d'interprètes EGQ si ses témoins ou d'autres personnes souhaitent s'exprimer dans une langue autre que le français.

Enfin, la Régie demande aux participants de lui communiquer tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience, de lui indiquer s'ils entendent soulever des moyens préliminaires et, le cas échéant, la nature de ces moyens ainsi que le temps estimé à cette fin.

Les informations requises ci-dessus devront être transmises à la Régie **au plus tard le 25 novembre 2025 à 16 h pour EGQ et le 26 novembre 2025 à 16h pour les intervenants**. La Régie s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin de pallier les imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience en mode virtuel.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss